

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** OneBond PU Primer 5**Numéro de la fiche de données de sécurité** : 2199PR001_1**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels**Secteur d'utilisation**

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**Catégorie de processus**

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Fonction technique Promoteur d'adhérence**Emploi de la substance / du mélange** Primaire**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Saint-Gobain Surface Solutions

251 rue de l'Ambassadeur

78700 Conflans, France

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 1 34 90 41 40**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanone

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Indications complémentaires:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 2)

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥61-<66%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥15-<16,5%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2;H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,89-<1%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6 Numéro index: 615-008-00-5 Reg.nr.: 01-2119490408-31-xxxx	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1;H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,44-<0,5%

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:

Eloigner immédiatement la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas de malaise du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données de sécurité.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 3)

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**après contact avec les yeux** :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garder les récipients hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 4)

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.
Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.
Matériau non approprié : cuivre et alliages à base de cuivre.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage : Garder les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée : 5-25°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	Derived No Effect Level	31 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	1.161 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	412 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		600 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		106 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,0453 mg/m ³ (worker local short term value)
		0,0453 mg/m ³ (worker local long term value)
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,1 mg/m ³ (worker local short term value)
		0,05 mg/m ³ (worker local long term value)
		0,025 mg/m ³ (consumer local long term value)
		0,05 mg/m ³ (consumer local short term value)
No CAS Désignation de la substance % Type		
Valeur Unité		
CAS: 78-93-3 butanone		
VLEP	Valeur à court terme: 900 mg/m ³ , 300 ppm	
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm	
	risque de pénétration percutanée	

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 5)

CAS: 1333-86-4 noir de carboneVLEP Valeur à long terme: 3,5 mg/m³**CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**VLEP Valeur à court terme: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm
AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min**CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle**VLEP Valeur à court terme: 0,18 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,09 mg/m³, 0,01 ppm
AR, concs. mesurées sur une durée de 5 min**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Gants de protection.**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

liquide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

79,6 °C (DIN, CAS: 78-93-3 butanone)

Inflammabilité

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 6)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :	1,8 Vol % (DIN 51649, CAS: 78-93-3 butanone)
supérieure :	11,5 Vol % (DIN 51649, CAS: 78-93-3 butanone)
Point d'éclair	-9--6 °C (DIN ISO 2592, CAS: 78-93-3 butanone)
Température d'inflammation :	>300 °C (DIN 51794, CAS: 1333-86-4 noir de carbone)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	101 hPa (DIN 51640, CAS: 78-93-3 butanone)
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	≥62-<66 %
EU-VOC (%)	≥62-<66 %
EU-VOC (g/L)	≥620-<660 g/l
Teneur en substances solides:	>31,9-<39,2 %
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 7)

Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion.

Corrode le cuivre et le laiton

Réaction exothermique aux amines et alcools. Formation de CO₂ avec l'eau; dans les récipients fermés, montée en pression (danger d'éclatement)

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 78-93-3 butanone			
Oral	LD50	3.300 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (Rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	36 mg/l (Rat)	

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 8)

CAS: 1333-86-4 noir de carbone

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (Rat)
------	------	---------------------

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	9.400 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,431 mg/l (Rat)

CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Oral	LD50	4.814 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	7.000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>31 mg/l (Rat)

de la peau :

Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3	butanone
--------------	----------

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
CAS: 78-93-3 butanone

LC50/96h	2.993 mg/l (Fish) (OECD 203)
EC50/48h	308 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/96h	2.029 mg/l (Algae)

CAS: 1333-86-4 noir de carbone

LC50/96h	1.000 mg/l (Fish)
----------	-------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 9)

EC50/24h	5.600 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	10.000 mg/l (Algae)
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
LC50/96h	1.000 mg/l (Fish)
EC50/24h	1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	1.640 mg/l (Algae)
NOEC (21d)	10 mg/kg (Daphnia magna)
CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	
LC50/96h	208 mg/l (Fish)
EC50/72h	4,8 mg/l (Daphnia magna)
	70 mg/l (Algae)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Biod. (28d) | 0 % (Biodegradation)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

EBAB | 4,7 log Pow (Bioaccumulation)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

EBAB | 4,51 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Catalogue européen des déchets	
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 10)

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, IMDG, IATA** UN1139**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, Dispositions spéciales 640D
IMDG, IATA COATING SOLUTION**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3**IMDG, IATA****Class** 3 Liquides inflammables.
Label 3**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** II**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler : 33**No EMS :** F-E,S-E**Stowage Category** B**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 11)

Indications complémentaires de transport :**ADR****Quantités limitées (LQ)**

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 mlQuantité maximale nette par emballage extérieur:
500 ml**Catégorie de transport**

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG**Limited quantities (LQ)**

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE,
DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D, 3, II**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EU) 2020/878 (amending REACH Annex II on the compilation of safety data sheets)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Restriction: 3, 56a, 74**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 12)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 78-93-3 butanone

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 78-93-3 butanone

3

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****BG-Merkblätter:****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Quality**Contact :**

Ignacio Tello

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.06.2022

Numéro de version 1

Révision: 26.06.2022

Nom du produit OneBond PU Primer 5

(suite de la page 13)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR